

Rapport de la sous-commission du budget 2017

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Monsieur Patrick Jobin PS, rapporteur
 Madame Monique Erard Les Verts
 Monsieur Christophe Ummel PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 17 octobre 2016 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services et responsables suivants:

- Centres 860, 870, 871, 872, 875, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur sécurité) et Plt Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique) pour la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 872, 875, 876, 877 et 878 : Lt col. Thierry König (commandant du SIS) pour le SIS
- Centres 205, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur) pour les Forêts et les Services industriels

Remarques générales

Le directeur du dicastère informe que le budget des espaces publics est encore traité par la sous-commission du dicastère DFERE. Dès le budget 2018, il sera du ressort du dicastère DSEPE.

Il indique que le budget est très difficile à élaborer pour rester dans des chiffres acceptables. Un très grand travail a été fourni, dans chaque secteur, pour diminuer les charges et augmenter les recettes, ainsi que globalement en termes d'optimisation de l'organisation des services. En ce sens, une réflexion a été initiée en ce qui concerne la Sécurité publique.

Concernant les investissements, il y a peu de choses à signaler. Les investissements des Services industriels (SI, Viteos) sont autoportés pour ce qui est de la distribution d'eau et ceux concernant l'éclairage public sont consentis par Viteos et la ville assume le mandat de gestion et les amortissements. Concernant l'adduction d'eau, il faut encore mentionner l'extension du réseau pour les fermes de la Sombaille (CHF 1,9 million) avec une participation des propriétaires, de la Confédération, car il s'agit de producteurs de lait, et de CHF 200'000.- à charge de la Ville.

Le crédit pour le remplacement de deux ambulances a déjà été voté. Quant au SIS, il faut signaler le remplacement partiel des cylindres d'air comprimé, avec dates de péremption (CHF 16'000.-) et d'un appareil qui vérifie la qualité des masques à oxygène (Questor : CHF 50'000.-, dont CHF 25'000.- pris par l'ECAP).

205 – Forêts

Les forêts sont gérées par Le Locle depuis 2005. Le Comité exécutif est composé des conseillers communaux loclois et chaux-de-fonnier en charge de ce domaine, du forestier de cantonnement et du chef de service chaux-de-fonnier. Le budget de La Chaux-de-Fonds est calé sur le budget du Locle. Actuellement, le prix du bois n'est pas intéressant, compte tenu du cours bas de l'euro, car la quasi-totalité du bois est vendu en France. Les coûts sont réduits au maximum et l'équipe tourne déjà avec une personne de moins. Les coupes de bois sont rentables; par contre, l'aspect qui touche à la fonction sociale et protectrice de la forêt coûte. Une partie de nos forêts est, par exemple, située aux Moyats en zone de captage des eaux. Elle doit donc être traitée de manière spéciale.

Le domaine a été agrandi d'une parcelle en bas du chemin Blanc. Il s'agit d'une forêt de plantation créée autour des années 60. L'ancien propriétaire n'a pas fait la grande coupe qui est autorisée tous les 10 ans, la Ville pourra donc la réaliser. Le service considère cet achat comme opportun, car le terrain est en bordure de la route cantonale et d'ici 30 à 40 ans, sa situation pourrait être intéressante

860 – Sécurité publique

Deux changements majeurs sont à signaler : la suppression du contrat de prestations de la Police neuchâteloise et le projet de réorganisation de la Sécurité publique. Pour cette dernière, l'idée est de trouver des économies et de permettre aux agents d'effectuer à nouveau des missions de sécurité sur le terrain. Actuellement, les deux tiers des heures sont utilisés pour la remise des commandements de payer, qui sont passés de 9'000 à 14'000 en trois ans (indicateur social alarmant !) pour 13 EPT (14 agents). Précédemment, un quart était distribué par une entreprise de sécurité. La charge est très lourde, ce qui induit de la fatigue et le travail prévu n'est plus fait, en particulier au niveau du contrôle du stationnement ou de la circulation. Seuls 10 % du temps de travail des agents est aujourd'hui consacré au stationnement. La situation actuelle n'est plus viable. Les commandements de payer devraient être totalement externalisés.

La loi sur la police (LPol 2015) donne beaucoup plus d'attributions aux agents communaux. Il faut avoir la capacité d'agir sur le terrain. Il n'est pas vraisemblable d'assurer les missions 24h/24 comme du temps de la police locale, mais une augmentation des plages de travail de la Sécurité publique est inévitable.

Les agents doivent exécuter tout un panel de tâches dont certaines ne sont pas productrices de recettes mais nécessaires du point de vue sécuritaire. Le projet prévoit donc, aux côtés des agents, l'engagement d'assistants de sécurité publique (6 postes), dont la formation est plus courte. Ils effectueraient les tâches de contrôle du stationnement, laissant ainsi aux agents les autres tâches sécuritaires plus complexes.

Ce projet induit une augmentation des charges de CHF 630'000.- au chiffre 30.

Le compte 3130000 augmente en raison de l'externalisation des commandements de payer, mais on trouve la compensation au compte 4270000 puisque l'augmentation du montant des amendes, grâce au travail des assistants nouvellement engagés, est estimée à environ CHF 1'000'000.-. Ce chiffre prudent a été calculé sur la moyenne des dernières années de la police locale qui déployait une brigade d'auxiliaires

similaire. Un rapport d'information sera soumis à la commission de sécurité publique le 31 octobre prochain et au Conseil général le 29 novembre. Le rapport insistera sur le fait que la priorité sera donnée aux endroits où le stationnement sauvage met en jeu la sécurité routière et empiète sur les trottoirs ainsi qu'à proximité immédiate des secteurs commerçants, notamment sur les cases de courte durée (15 et 30 minutes) afin d'assurer la rotation des véhicules nécessaire aux activités économiques.

Les commissaires relèvent que le discours du CC est totalement différent d'il y a six mois. Si une augmentation du personnel permet une augmentation des recettes tout en améliorant les prestations pour la population, il faut saisir l'opportunité. Les commissaires saluent cette nouvelle politique.

Concernant le contrat de prestations de la police, actuellement aucun arrêté stipulant le mode de facturation aux communes n'est disponible. Les chiffres figurant dans le budget sont donc ceux indiqués par le Conseil d'Etat, soit la prise en charge par la modification de la répartition de l'impôt entre Etat et communes.

870 – Défense incendie régional

La rubrique 870 concerne le budget de la région. Un effort de transparence a été fait par la Ville de La Chaux-de-Fonds vis-à-vis des communes partenaires. De plus, le mode de fonctionnement est nouveau depuis le 1er janvier 2016, avec la création de la RDISMN (région de défense incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises), ce qui implique encore quelques adaptations. La gouvernance de la défense incendie au niveau cantonal est du ressort de la COSTRADIS (commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours) qui est composée, entre autres, de représentants des quatre régions du canton et de l'ECAP. Ces régions ont une organisation et des moyens différents, ce qui rend la gouvernance complexe.

Le coût de formation des sapeurs-pompiers professionnels est d'environ CHF 80'000.-. Une clause de redevance est faite lors de l'engagement sur une durée de cinq ans.

Une estimation basée sur les huit premiers mois de l'année présente des chiffres qui correspondent relativement bien au budget. Pas de mauvaises surprises à attendre.

Quand le service économise CHF 1.-, ce sont 67 cts d'économie pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, le solde diminue les charges pour les autres communes.

Compte 31010500, le libellé indique du mazout, mais il ne s'agit pas du mazout de chauffage, mais du carburant pour véhicules. Les termes utilisés par MCH2 ne sont pas toujours très clairs et parfois imparfaits.

La remarque 31610100 n'est pas juste et s'applique au 31600100.

Rubrique 39, avant La Chaux-de-Fonds prenait en compte les intérêts facturés par les banques, maintenant, il faut tenir compte d'intérêts sur les investissements si on les refacture. Cela induit une charge pour la région et une recette pour la ville.

871 – Service ambulancier

La mutualisation des excédents de charges pose problème, compte tenu de la disparité dans le fonctionnement des services d'ambulance. Pour les calculs, le coût d'une ambulance est estimé à CHF 1'830'000.-. L'organisation est nouvelle depuis le 1er janvier 2016. Les calculs ont été faits sur la base des éléments de 2015. Les coûts actuels sont excessifs et des solutions devront être trouvées à court terme pour réduire l'excédent de charges.

Au niveau cantonal, la gouvernance du secteur ambulance est assurée par la DIRUP (direction des urgences préhospitalières) qui est composée du conseiller d'Etat en charge de la santé et des conseillers communaux en charge d'un service d'ambulance, d'un représentant de la santé publique du canton et d'un représentant des communes.

Le SIS rencontre de grandes difficultés de recrutement d'ambulanciers formés. Il en manque dans les cantons latins et La Chaux-de-Fonds n'est pas compétitive. Le service a perdu neuf ambulanciers qui sont partis au profit d'autres services, notamment du canton. Actuellement, même la formation est concurrencée. Les stagiaires sont débauchés dès la fin de leur première année. En cas de rupture de contrat, seuls les frais annexes de formation, env. CHF 20'000.- peuvent être réclamés, car la formation est payée par le canton. Dans les contrats, une clause de remboursement figure, mais elle n'est pas dissuasive, car on leur offre parfois un salaire double de ce que la Ville de La Chaux-de-Fonds paie. Actuellement, les contrats sont de trois ans avec un salaire de CHF 1'600.- par mois. Il est envisagé de faire un contrat de stagiaire d'une année, puis d'engager comme technicien ambulancier pour les deux années suivantes au prorata de la présence, soit env. 50 %. Cela impliquerait une augmentation des coûts de CHF 20'000.-, qui serait compensée par la diminution du nombre de stagiaires.

Concernant le salaire, la différence avec d'autres services du canton peut atteindre CHF 800.- à CHF 1'000.- par mois pour un ambulancier ES. Le Conseil d'Etat se penchera sur cette problématique en 2017 afin de diminuer la concurrence au sein du canton, car ce système permet à certaines communes de se payer un luxe que nous ne nous permettons pas de nous offrir et que lesdites communes n'auraient pas les moyens de se payer seules ! La mutualisation des excédents a donc des effets néfastes.

Outre la problématique du manque de personnel ambulancier, l'obtention, jusqu'à fin 2017, de la reconnaissance IAS qui est le pendant du standard ISO 9001 constitue le principal dossier pour ce secteur.

Compte 31120030, le montant de CHF 13'000.- est prévu pour équiper les ambulanciers d'un gilet de seconde chance (protection pare-balles, couteaux et pic à glace, deux par ambulance). Les ambulanciers sont particulièrement vulnérables, les vendredi et samedi en soirée, lors de transferts de la prison, etc., ils doivent être protégés. Cette précaution est aujourd'hui malheureusement devenue nécessaire.

Compte 31300000, les CHF 100'000.- du budget 2016 ont été prévus lors de la mutualisation en 2015. Or, la facture reçue est de CHF 380'000.-, le budget 2017 a donc été adapté. Autre changement, en 2016, les factures d'ambulance sont passées au forfait de CHF 950.-, au lieu du système à l'acte qui rapportait en moyenne CHF 1'100.-. Le forfait a été négocié avec Santé suisse, il n'a pas été possible d'obtenir plus.

875 – Police du feu

Les missions entre la Police du feu et le SUE n'étaient pas clairement définies. La Police du feu visite les bâtiments et contrôle la conformité des installations. Elle est en relation avec les ramoneurs et correspond à 1 EPT. Le solde, soit 1,1 EPT, a été transféré au SUE qui se charge du contrôle des plans et de l'application des normes (centre 813).

876 – Service du feu

Stabilité de la contribution de la Ville au fonctionnement de la RDISMN.

877 – Service de sauvetage

Grosse augmentation, en lien avec les explications données au centre 871. Tout sera entrepris pour diminuer les coûts. Les transferts ambulanciers rapportent toujours, mais moins qu'avant car il faut être à disposition immédiatement et avec l'engagement des ambulances, désormais géré par le 144 à Lausanne, le SIS perd la maîtrise de ce que fait ses ambulances.

878 – Service routier / hydrocarbures

Stabilité de la contribution (baisse de 1 ct par habitant par rapport à 2016).

880 – PC – détachement catastrophe

Participation de la Ville à raison de CHF 14.- par habitant. Concernant l'abri public parking Tourelles 16, la convention signée indiquait que la location était adaptée au taux hypothécaire. Cela n'a jamais été fait, contact a donc été pris avec le propriétaire et la location a été revue à la baisse pour 2015 et 2016.

890 – OPC organisation de Protection civile

Une réorganisation au niveau cantonal a été initiée. Actuellement, il existe six régions, dont trois sur le Littoral. Le projet est de diminuer à quatre, comme pour la défense incendie, voire de réaliser une seule région afin de faire des économies. Cependant, les Montagnes préfèrent que le Littoral se réorganise et se normalise avant de composer une seule entité avec eux. En effet, les régions du littoral ne font, pour le moment, pas assez d'efforts d'économies et pèsent sur le pot commun.

La succession du commandant de l'OPC devra s'effectuer dans ce contexte.

902 – Services industriels

Ce chapitre regroupe l'éclairage public, la redevance pour l'utilisation du sol par le réseau électrique et le versement des dividendes de Viteos SA.

Viteos est maintenant propriétaire, non seulement du réseau électrique, du gaz et du chauffage urbain, mais aussi du réseau de l'éclairage public. Les coûts d'exploitation de ce dernier, à part la consommation électrique, sont facturés à la Ville sous forme de mandat. Ainsi, lorsque des investissements dans l'éclairage sont faits, Viteos facture à la Ville l'amortissement, les intérêts de la dette et la gestion de ces équipements. L'objectif de diminuer la consommation d'au moins 20 % en 7 ans a été réalisé après 6 ans. On privilégie systématiquement l'éclairage LED, mais on doit trouver un équilibre entre les économies de consommation et l'augmentation des coûts due à l'achat du matériel. De plus, le réseau s'étend.

La Ville prélève actuellement une redevance de 1,4 ct par kWh pour l'utilisation du domaine public et Viteos 0,5 ct pour les énergies renouvelables. Le Conseil d'Etat prépare un projet de loi qui limite à 0,8 ct le prélèvement pour les communes plus 0,5 ct mais qui doit être affecté pour la réalisation de projets d'énergie renouvelable. En sus, une taxe cantonale de 0,3 ct serait également prévue, ceci pour la basse tension.

Le projet de loi n'étant pas finalisé, il n'en a pas été tenu compte pour le budget 2017. Par contre, si la loi devait entrer en vigueur en 2018 avec ces plafonds, il faudrait compter avec une baisse importante des revenus de CHF 1,5 million.

Il est convenu que dans la rubrique 31 soit indiqué, dans les remarques, qu'il s'agit de l'éclairage public, afin que cela soit plus compréhensible.

Concernant les rentrées à la rubrique 44, il est convenu que Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds prévoient au budget un dividende de Viteos à 4 %, même si celui reçu ces dernières années a été généralement supérieur.

911 – Eaux - réseau

Le service des eaux appartient à la Ville mais est géré par Viteos par mandat d'exploitation. Ce chapitre est équilibré et financé principalement par le prix de l'eau.

Au vu des investissements pour le renouvellement de l'adduction, la stabilité du prix de l'eau ne peut pas être garantie pour ces prochaines années. La réserve sera bien entendu utilisée avant une probable augmentation du prix de l'eau. Le renouvellement du réseau coûte cher. L'eau est pompée sur le versant nord de l'Areuse et envoyée dans les réservoirs par gravitation. La conduite de la Corbatière a été sécurisée. La conduite ascensionnelle depuis les Moyats et celle entre Jogne et la Corbatière sont en cours de rénovation. La 3ème étape concerne la purification de l'eau. Un budget initial et global de CHF 30'000'000.- avait été prévu en 2010.

Le rapporteur de la sous-commission
Patrick Jobin